



## Objectifs de la formation

Connaître les liens entre la commune et l'exercice du culte

Appréhender les règles de la domanialité publique face à l'exercice du culte

**Mardi 5 novembre 2024**

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes  
Salle du CA

**Durée : 6 heures**

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Public : élus communaux et  
intercommunaux

**Effectif limité : 15  
participants**

## Méthode

Apports théoriques

- Participation active
- Exercices pratiques
- Document pédagogique remis aux participants

## Programme

- Les relations entre la commune et les représentants des cultes religieux (cérémonies, associations, question autour du financement du culte...)
- Le statut des édifices religieux
- La gestion du mobilier des églises
- Les frais d'entretien et de conservation
- Les frais de fonctionnement
- La police des édifices cultuels
- Les usages non cultuels des édifices
- Presbytère et gardiennage

**Intervenant : Florence LAGNEAU-BILLET**

Avocate à la cour